



À Saint-Pierre, le 27 août 2020

STEPHANE ARTANO

Objet : Rentrée scolaire à Saint-Pierre et Miquelon

Saint-Pierre
Et
Miquelon

*VICE PRÉSIDENT DE LA
DELEGATION SENATORIALE
AUX OUTRE-MER*

*MEMBRE DE LA
COMMISSION DES AFFAIRES
SOCIALES*

CONSEILLER TERRITORIAL

Madame la Rectrice,

La rentrée scolaire fixée au 03 septembre prochain agite ces derniers jours les décideurs locaux puisqu'une réunion de concertation entre le Préfet, le service académique et les directeurs d'établissements, a eu lieu ce mercredi 26 septembre.

A son issue, le Secrétaire Général de la Préfecture a indiqué à la presse deux points sur lesquels je souhaite revenir :

- 1) Une proposition de report de la date de reprise de l'école sur l'archipel a été remontée vers vous-même et le Préfet
- 2) La consigne nationale du port du masque à l'école s'appliquera à Saint-Pierre et Miquelon sans considération de notre situation sanitaire.

1) Depuis la fin de l'état d'urgence sanitaire le 11 juillet dernier, le gouvernement a décidé d'alléger les conditions d'entrée sur l'Archipel. La seule obligation légale se limite à la présentation d'un test PCR négatif réalisé 72H avant le départ pour l'Archipel.

Depuis, le Préfet de l'archipel recommande à tout voyageur arrivant sur l'archipel d'effectuer volontairement un auto-confinement de 7 jours suivi d'un second test PCR.

Si je me suis opposé à l'allègement du dispositif légal de protection sanitaire de l'Archipel, je rejoins la nécessité d'effectuer à minima une septaine suivie d'un test PCR, même si cela ne reste qu'à l'état de souhait.

A quelques jours à peine de la rentrée scolaire, rien ne s'oppose à ce que la rentrée se passe dans les conditions « habituelles ». Je note d'ailleurs que la situation sanitaire qui se dégrade à la Réunion n'aura pas empêchée la reprise de l'école à la date prévue.



En outre, il me semble un peu tard pour se poser la question d'un éventuel report pour l'Archipel.

L'on sait qu'un certain nombre d'élèves et d'enseignants de retour de voyage voudront sans doute réaliser une semaine volontaire.

De fait, on peut donc concevoir que certains établissements risquent de se voir amputer de personnel de façon ponctuelle, le temps de septaine.

Fort de ce constat, il appartient incontestablement à l'Education Nationale d'organiser l'accueil des élèves à partir du 03 septembre afin que tout se passe le plus normalement possible.

Ces derniers jours, de nombreux parents manifestent, à juste titre, incompréhension et colère. Incompréhension, car à une semaine de la rentrée scolaire toutes les familles ont déjà pris leurs dispositions en prévision de celle-ci (congés) et ne comprennent pas le soudain questionnement des autorités.

Colère ensuite, parce les parents se sentent pris en otage d'une situation qu'il appartient à l'éducation nationale de gérer sans aucun impact sur les familles. Ces dernières ne sont pas responsables de l'organisation interne des établissements scolaires et elles n'ont pas à pâtir des décisions liées à la gestion des ressources humaines.

De nombreuses familles ne disposent pas de solution d'accueil si la rentrée était décalée, quelle solution leur sera proposée ? Est-il normal qu'elles doivent suppléer un éventuel report de la rentrée ? Non de toute évidence.

Je vous avoue être particulièrement en colère de la manière dont cette rentrée s'organise, dans une espèce de pagaille innommable où la population se sent prise en otage de décisions administratives qui auraient dû être anticipées.

Les élèves, les familles et ceux qui ont pris leurs dispositions pour être présents à la rentrée du 03 septembre n'ont pas à pâtir d'un défaut organisationnel du service de l'éducation nationale.

La situation et ses conséquences possibles étaient connues de tous depuis l'ouverture du territoire cet été vers l'extérieur. Il convenait donc de prendre les dispositions appropriées en amont d'une rentrée programmée de longue date.

C'est pourquoi, je vous demande de ne pas reporter la date de rentrée scolaire tout en permettant aux personnels qui le souhaitent (et ils devraient tous le souhaiter !) d'effectuer une semaine durant laquelle un



dispositif d'enseignement à distance pourrait peut-être suppléer une absence physique au sein de leurs établissements respectifs. Enfin, si un report était acté, il conviendrait d'indiquer clairement si les jours de reports viendraient réduire les temps de vacance scolaire à venir, ce qui serait encore plus injuste.

2) J'ai suivi ce matin avec attention la conférence de presse du gouvernement. Durant celle-ci le port du masque à l'école a été annoncé. Il y a quelques mois pourtant, les scolaires étaient exemptés notamment en raison du fait que cette population n'est pas considérée à risque. Cette évolution crée de l'incompréhension.

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Archipel a indiqué que cette décision nationale s'appliquera dans l'archipel. Sachez que cela m'interpelle.

Si l'on pourrait imaginer qu'en pleine crise épidémique, toutes les populations soient protégées par des mesures telles que le port du masque, comment comprendre cela sur un territoire exempt de tout cas de covid-19 ?

Durant l'état d'urgence sanitaire, et au plus fort de la crise, le Préfet de l'Archipel a eu une vraie latitude pour adapter localement les dispositifs nationaux. Cela a très bien fonctionné puisque le virus n'est pas actif sur l'Archipel. Or, aujourd'hui alors même que nous ne sommes plus en état d'urgence sanitaire et que le virus ne circule pas dans l'Archipel, l'Etat impose aux élèves le port du masque dans les établissements scolaires du territoire.

Je regrette profondément cette décision gouvernementale. Au regard de notre contexte local, je demande que cette consigne nationale inadaptée ici ne soit pas appliquée.

Si cette obligation devait être maintenue (ce que je ne souhaite évidemment pas), il conviendrait d'adapter le protocole sanitaire qui l'entoure afin de l'assouplir considérablement.



A cette décision très verticale, vient s'ajouter le fait que l'Etat ne fournira pas de masques aux élèves.

Avec cette décision, les familles les plus modestes seront impactées encore plus fortement par ce dispositif qui va connaître des failles. Les établissements refouleront-ils des enfants ne portant pas de masque ? D'autres questions se posent bien évidemment notamment sur les aspects financiers de cette mesure.

Sur cet aspect, le rectorat peut-il accompagner financièrement les élèves et leurs familles au-delà des mesures nationales déjà annoncées ?

Veuillez agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes sentiments respectueux.

Madame Christine GAVINI-CHEVET
Rectrice de l'Académie de Caen
168 Rue Caponière,
14061 Caen

Copie :

Monsieur Thierry DEVIMEUX, Préfet de l'Archipel
Monsieur Jean-Pierre TEGON, Responsable du service académique de l'Archipel